



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec -

Identifiant PLUi : 2927845



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

OB 0552

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **66 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

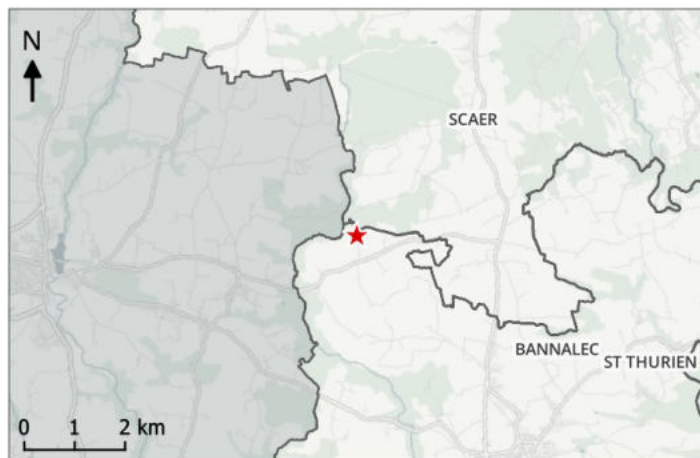


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
d'urbanisme

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Botlan Saint-Mathieu

Identifiant PLUI : 28



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 1171**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **111 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

en cours de rénovation près d'une habitation nouvellement achetée

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Bugnet

Identifiant PLUi : 2927816



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **OE 1134**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **625 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☐ Positif
- ☐ Négatif
- ☒ N'a pas rendu d'avis

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Bugnet

Identifiant PLUi : 2927815



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **OE 1133**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **59 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

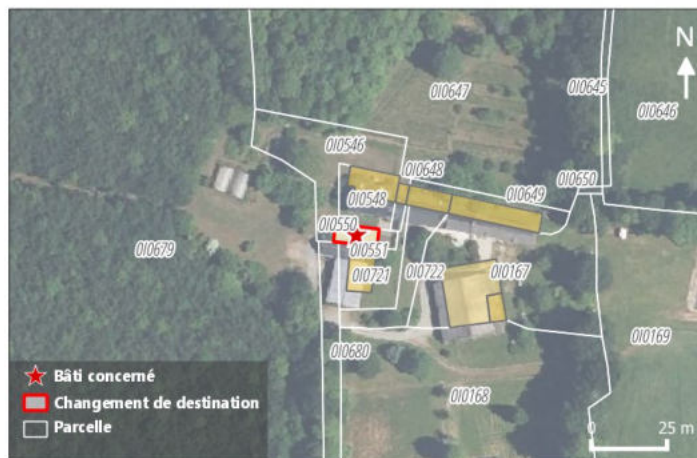


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Castel Nevez

Identifiant PLUi : 2927740



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **I 0550**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **87 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

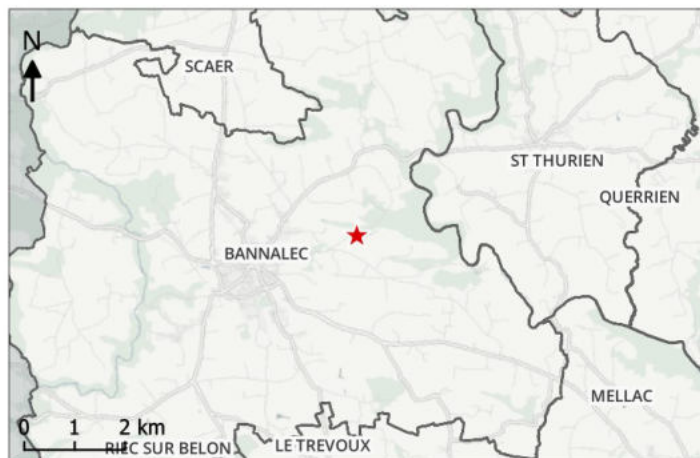


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Coator

Identifiant PLUi : 47



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : F 0850

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 76 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

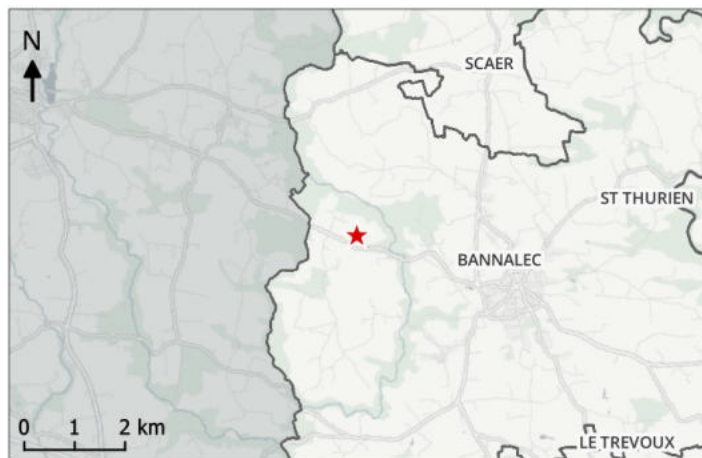


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Coayou

Identifiant PLUi : 2927625



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

B 0789

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 113 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

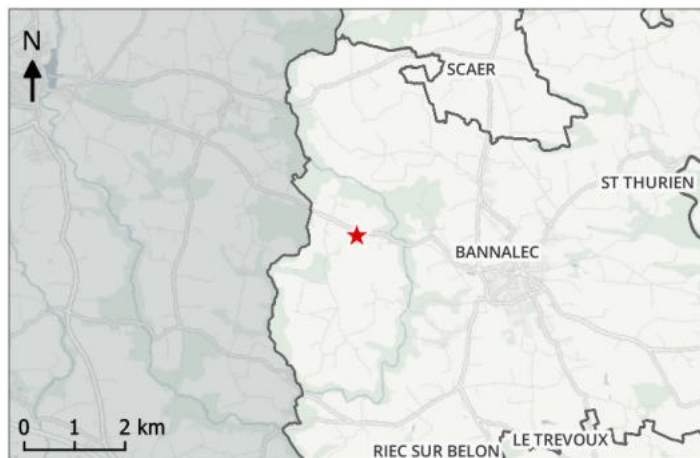


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Coayou

Identifiant PLUi : 77



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 1001

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 69 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Chaumière

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

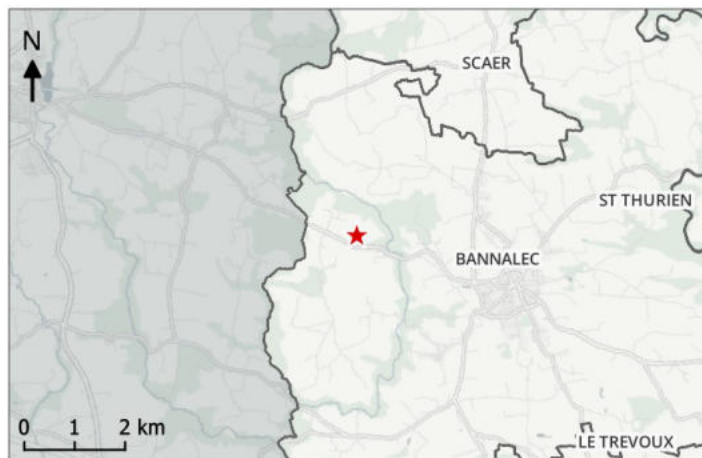


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Coayou

Identifiant PLUi : 2927627



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **B 1273**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **76 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Cosquériou an Traon

Identifiant PLUi : 2927741



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : H 0050

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 111 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

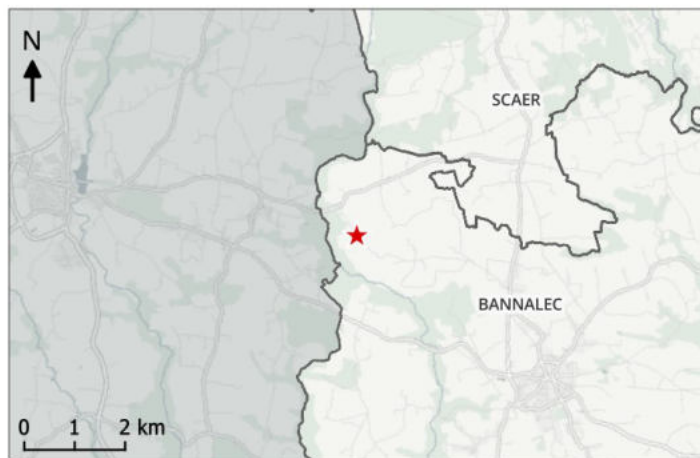


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Cosquériou Saint-Mathieu

Identifiant PLUI : 36



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0667**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **153 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Projet de réhabilitation pour des gîtes

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

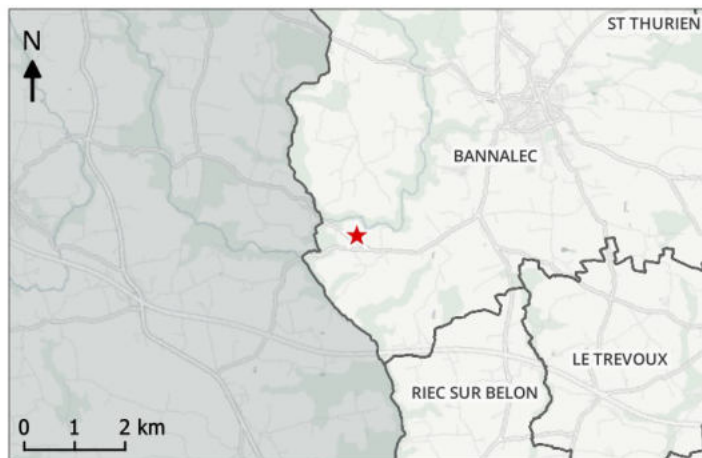


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerambeuz

Identifiant PLUI : 72



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **M 1007**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **343 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

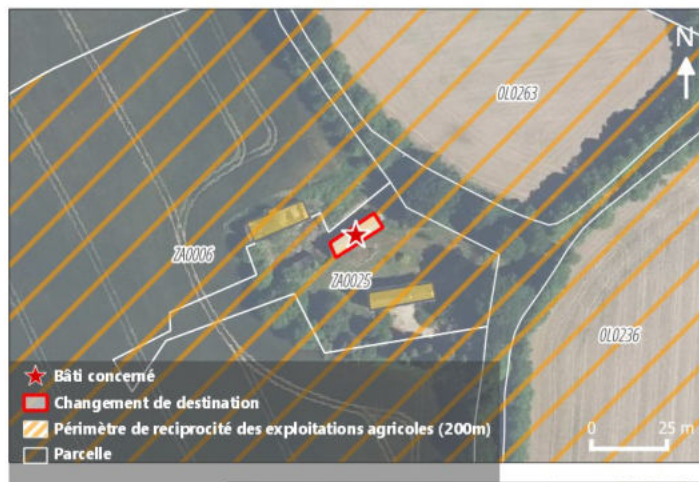


PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kercoat

Identifiant PLUI : 78



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZA 0025

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 97 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Un hangar agricole à usage de stockage pour une exploitation de maraîchage se situe à plus de 100m du bâtiment étoilé. Le RSD est respecté et l'articulation entre ce bâtiment agricole et la future habitation est pertinente et consensuelle.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

L'étoile est maintenue. En effet, il y a bien un hangar à usage de stockage agricole pour une exploitation de maraîchage qui se situe à plus de 100m du bâtiment étoilé. Le Règlement Sanitaire Départemental est respecté et l'articulation entre ce bâtiment agricole et la future habitation est pertinente et consensuelle.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

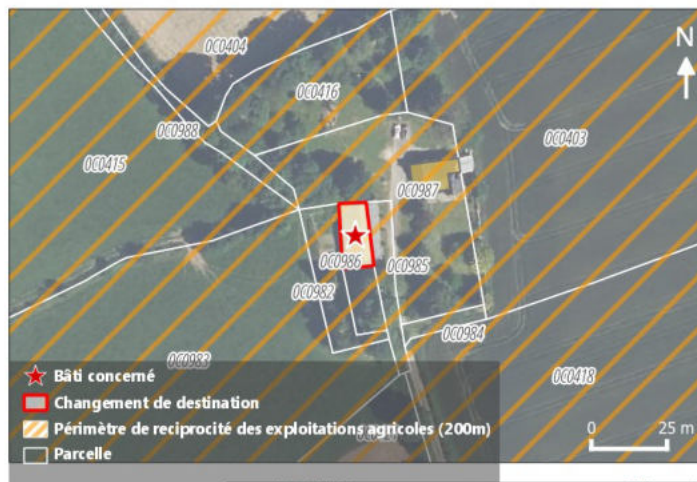
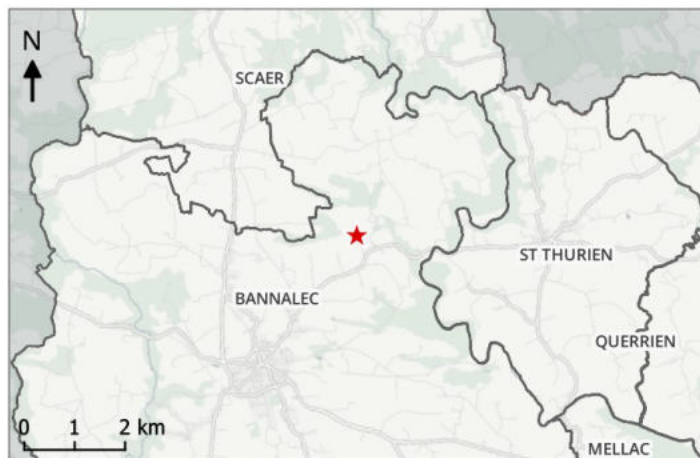


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerhouz

Identifiant PLUi : 41



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : C 0986

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 207 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlê
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
du pays de Quimperlê
et de Mellac

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Keridré

Identifiant PLUi : 2927736



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : K 0223

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 158 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

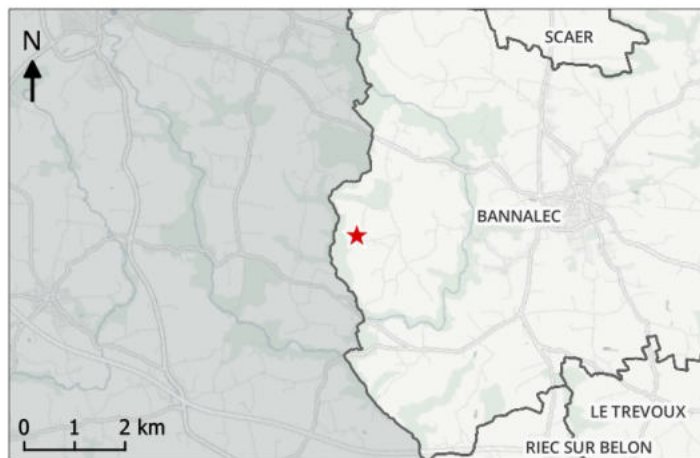


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Keriquel-Trébalay

Identifiant PLUi : 2927811



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ON 0656

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 107 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

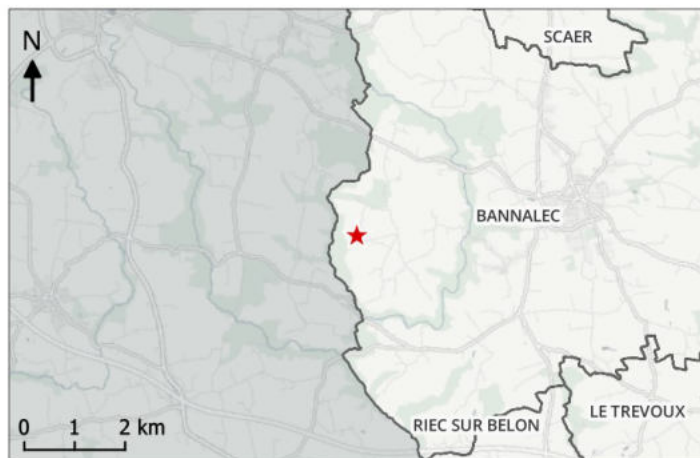


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé
et de Bannalec

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Keriquel-Trébalay

Identifiant PLUi : 2927512



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **N 0656**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **110 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez

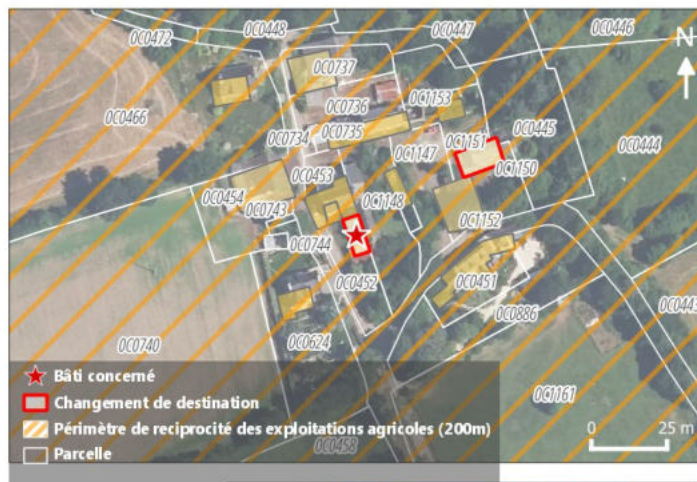
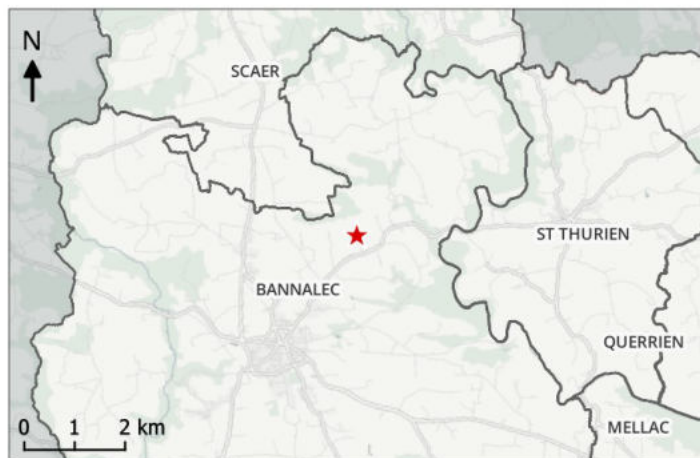


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Keriquet

Identifiant PLUi : 2927809



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : OC 0452

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 69 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il n'y a plus d'activités agricoles à Keriquet depuis de nombreuses années.

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

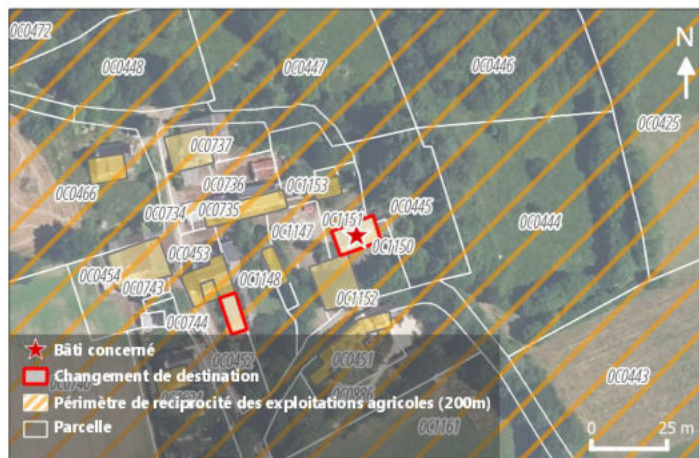
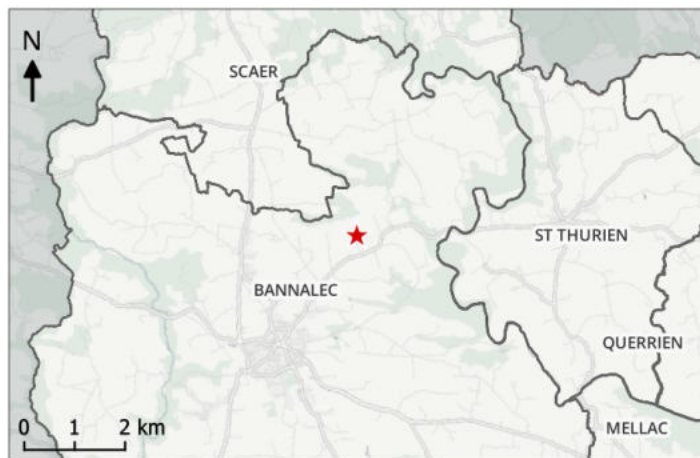


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Keriquet

Identifiant PLUi : 2927808



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **OC 1150**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **126 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il y a plus d'activités agricoles au lieu dit de Keriquet depuis de nombreuses années.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

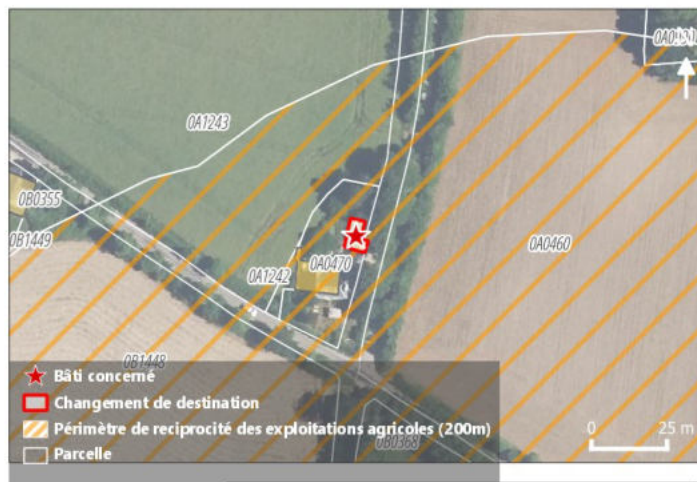
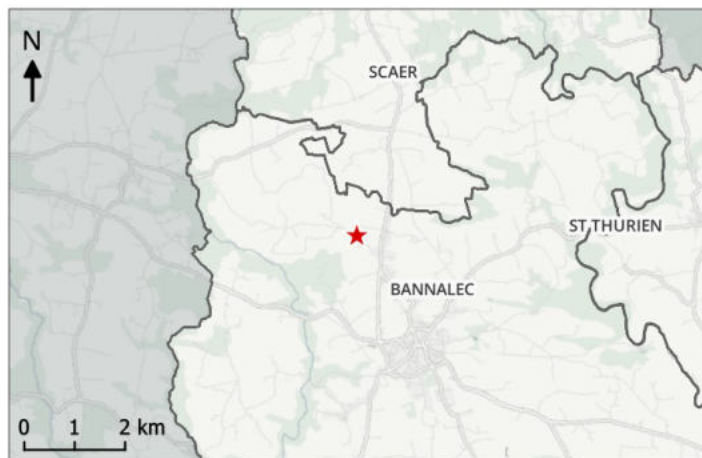


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kermaria Rumerou

Identifiant PLUi : 2927846



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **0A 0470**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **58 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet. Changement de destination pour un projet économique.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

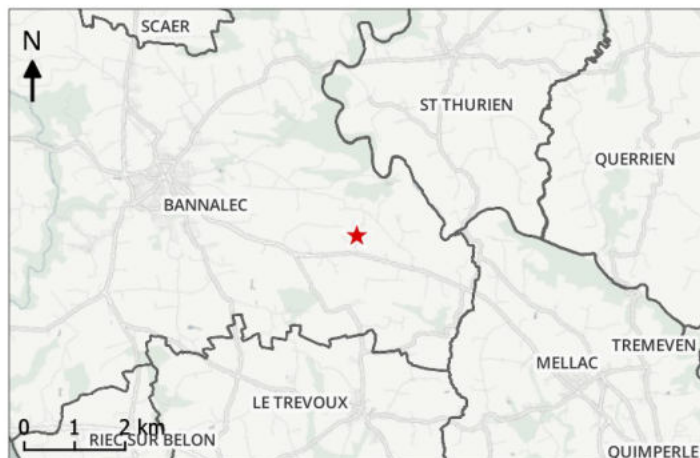


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kermarzin

Identifiant PLUI : 54



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **G 0756**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **157 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kermorn

Identifiant PLUI : 76



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 0030

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 203 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kermorn

Identifiant PLUI : 75



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 0030

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 192 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
communes de Bannalec, Mellac, Riec-sur-Belon, Tremeven, Quimperle, Baye

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kernabat

Identifiant PLUi : 2927747



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : H 0438

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 504 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Tous les anciens bâtiments agricoles du lieu dit de Kernabat, dont le bâtiment étoilé fait partie, ont changés de propriétaire et n'ont plus d'usage agricole depuis plus de 5 ans.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
du pays de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kernervet

Identifiant PLUI : 40



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : C 0328

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 226 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

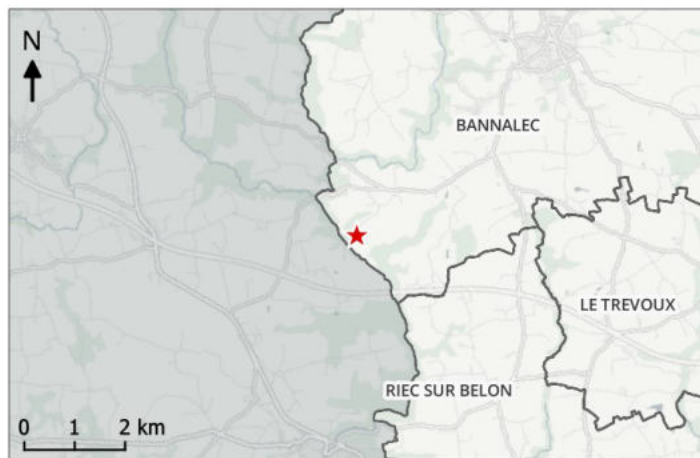


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerrouz

Identifiant PLUI : 68



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0679

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 110 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Maison (gîtes)

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerrouz

Identifiant PLUI : 67



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0679

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 141 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Garage des gîtes

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerveret

Identifiant PLUi : 2927760



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : 10433

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 130 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlê
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

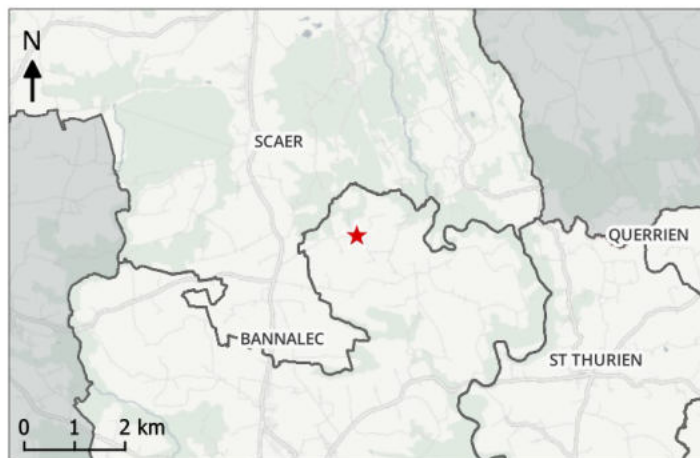


PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
du pays de Quimperlê

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerzeniel

Identifiant PLUI : 2927505



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

D 1100

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 68 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Il y a 4 hangars à proximité du bâtiment étoilé au lieu dit Kerzeniel. Le plus à l'Ouest (à plus de 200m) du bâtiment étoilé est une ancienne porcherie désaffectée depuis plus de 6 ans. Les 3 autres hangars ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

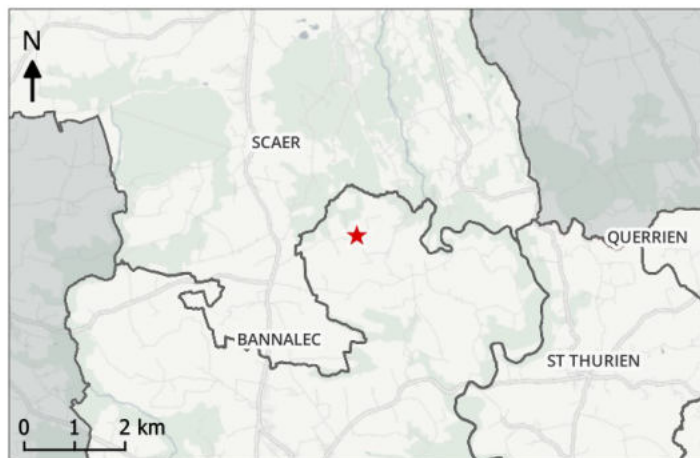


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerzeniel

Identifiant PLUi : 2927506



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : D 0744

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 71 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

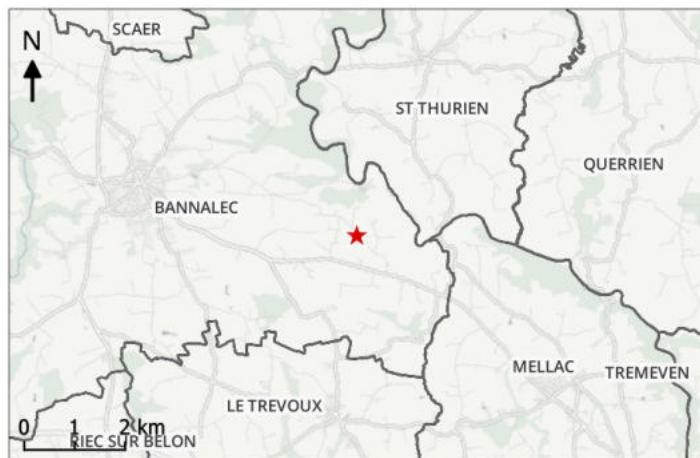


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerzeveon

Identifiant PLUi : 2927508



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **G 1097**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **136 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

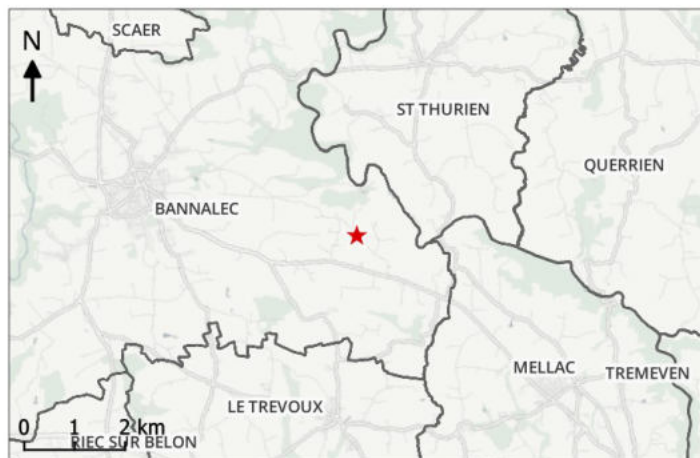


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Kerzévén

Identifiant PLUi : 2927507



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **G 1097**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **101 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal de l'urbanisme
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - L Eglise Blanche

Identifiant PLUi : 2927554



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0280

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 150 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlê
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - L Eglise Blanche

Identifiant PLUi : 2927553



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0280

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 120 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - L Eglise Blanche

Identifiant PLUi : 2927550



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0608

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 95 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

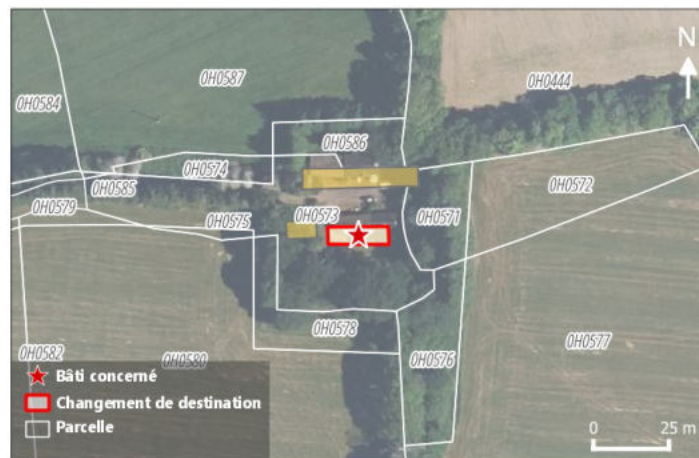
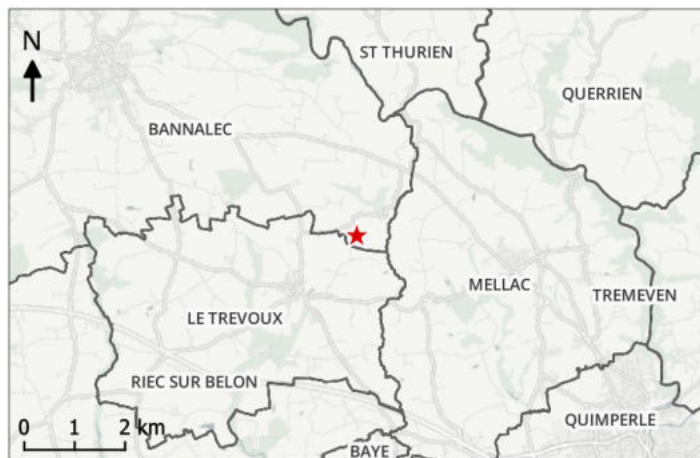


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - La Garenne

Identifiant PLUI : 61



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

H 0573

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 118 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

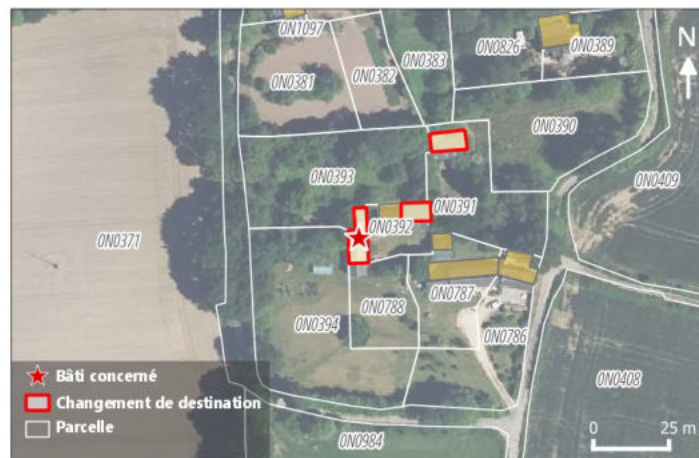
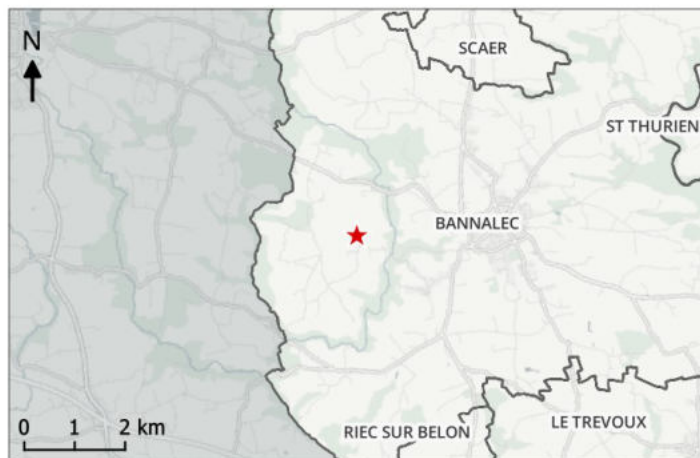


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Lannon

Identifiant PLUi : 2927813



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ON 0391

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 100 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet. Changement de destination pour un projet d'atelier.



Quimperlité
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

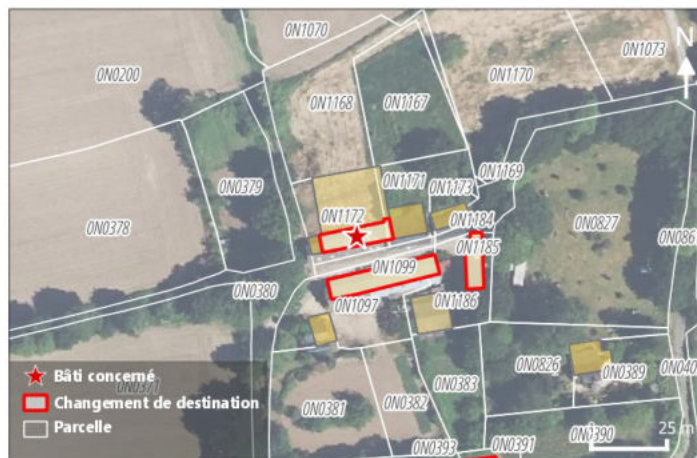
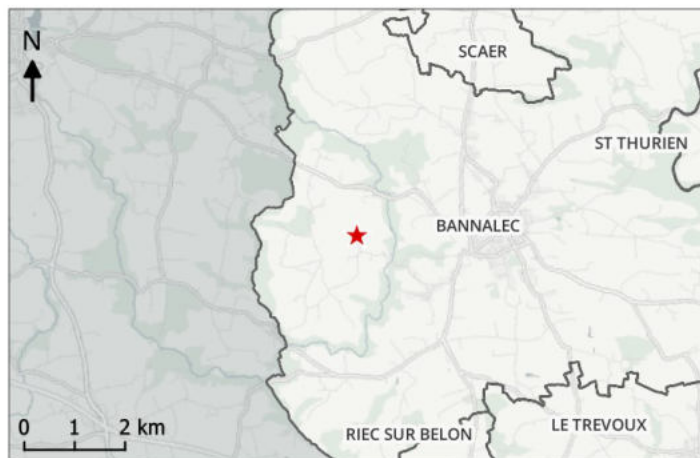


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Lannon

Identifiant PLUi : 6461



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ON 1172

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 146 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

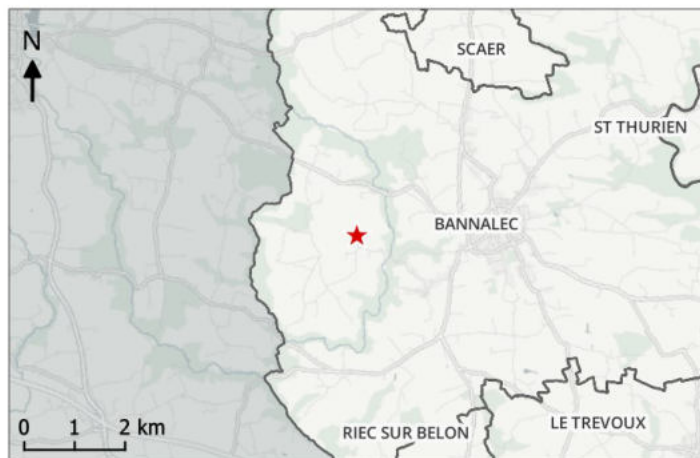


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Lannon

Identifiant PLUi : 2927814



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ON 0391**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **74 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

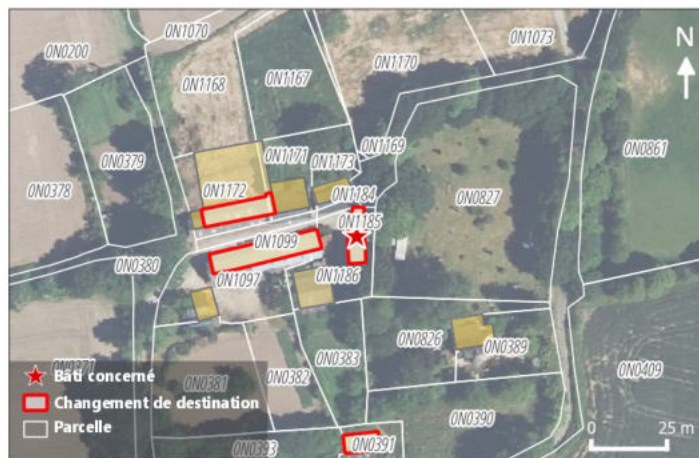
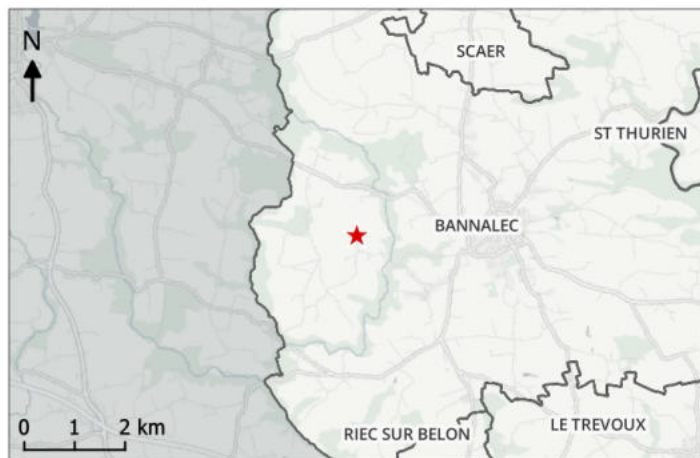


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Lannon

Identifiant PLUi : 2927513



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **N 1186**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **99 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlité
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

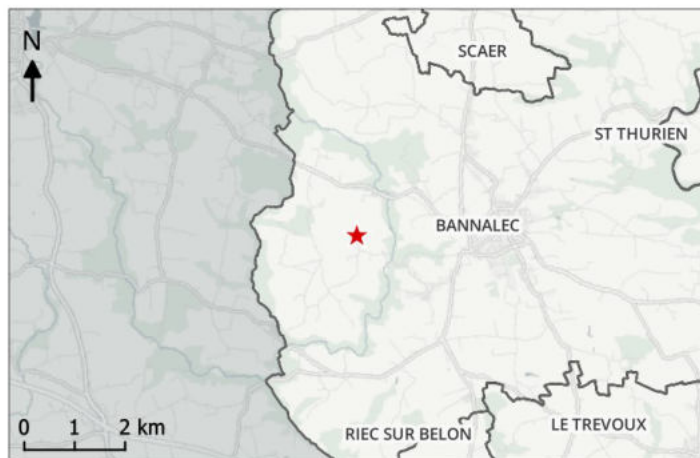


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Lannon

Identifiant PLUi : 2927514



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 1097

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 247 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité des bâtiments étoilés n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

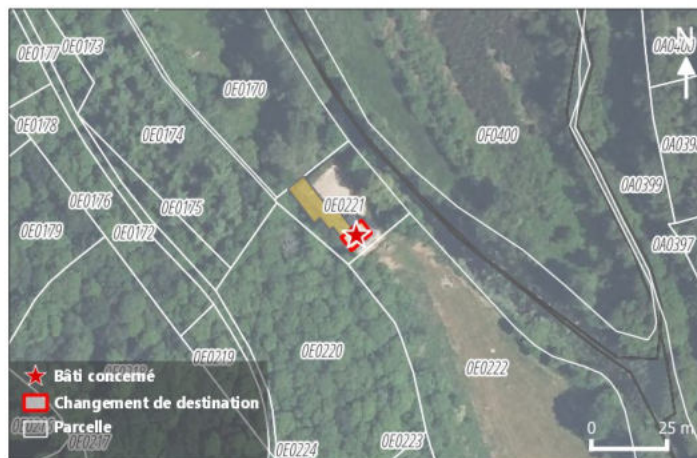


PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Le Moulin de Kerchuz

Identifiant PLUI : 44



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : E 0221

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 48 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

La surface de plancher du bâtiment a été vérifiée sur place et elle est supérieure à 60m². De plus il ne s'agit pas d'une habitation.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal et communautaire

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Le Moulin de Livinot

Identifiant PLUi : 42



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : D 0222

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 161 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Le Vouldro

Identifiant PLUi : 79



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZA 0019

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 216 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Locmarzin

Identifiant PLUI : 2927739



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : 10769

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 67 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé
et de Locmarzin

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Locmarzin

Identifiant PLUi : 2927810



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : 01 0803

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 356 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Locmeya

Identifiant PLUI : 73



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **M 0075**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **168 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Maison (gîtes)

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Moustoir Saint-Cado

Identifiant PLUi : 2927738



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **H 0156**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **93 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Moustoir Saint-Cado

Identifiant PLUI : 63



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **H 0145**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **111 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Bâtiment Intégré dans une propriété déjà rénové

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
du pays de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Penhoat

Identifiant PLUi : 2927733



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0480

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 199 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Penhoat

Identifiant PLUi : 2927732



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0480

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 178 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

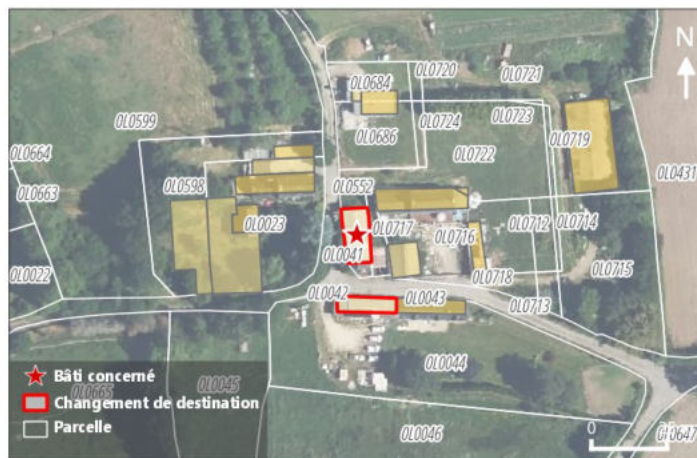


Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal et intercommunal
d'urbanisme

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Poulpry

Identifiant PLUI : 2927557



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0041

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 155 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

L'intérêt patrimonial a été vérifié sur place et est avéré. Le bâtiment comporte notamment des fenêtres d'ancienne écurie en pierre.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

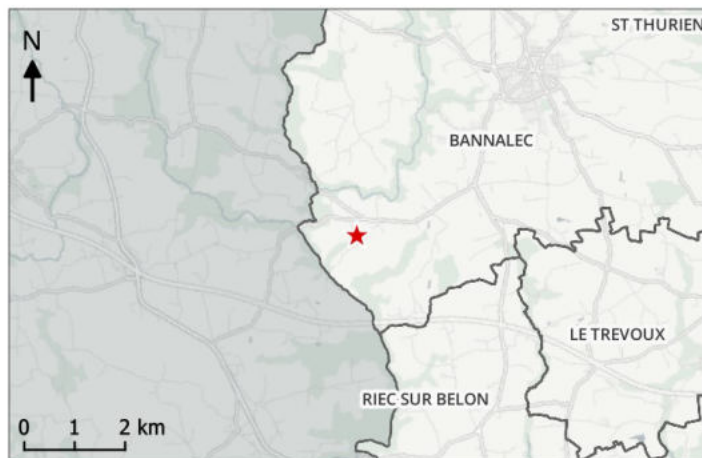


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Poulpry

Identifiant PLUi : 2927559



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : L 0043

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 99 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Longère en prolongement de l'habitation

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Stang Huel

Identifiant PLUI : 2927729



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

B 1200

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 94 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☐ Positif
- ☒ Négatif
- ☐ N'a pas rendu d'avis

Dans son avis, la CDPENAF indique que le bâtiment étoilé se situe dans le périmètre de l'exploitant déclaré à la PAC 2021 M. Jean-Louis Jaouen. Or M. Jaouen est retraité et possède sur le présent site que quelques chevaux qui ne sont pas impactant pour permettre au bâtiment étoilé de changer de destination. L'étoile est maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

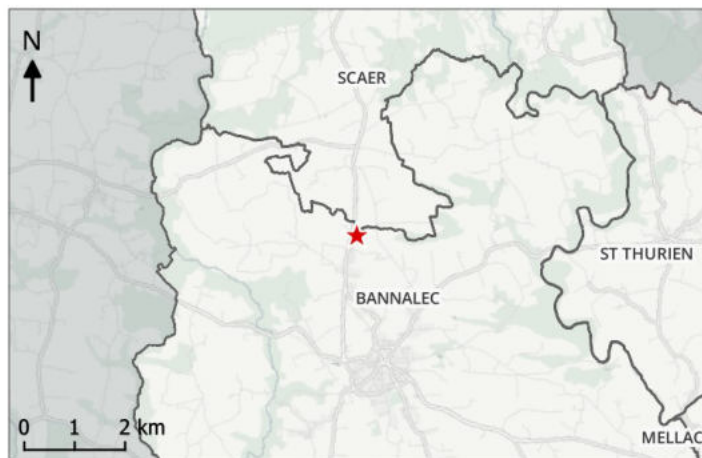


Plan local d'urbanisme
intercommunal
municipal de l'urbanisme
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Stang Oallic

Identifiant PLUI : 39



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : C 0386

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 327 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Bâtiment en partie rénové (toit et velux)

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Tromelin

Identifiant PLUi : 2927631



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 0274

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 189 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Tromelin

Identifiant PLUi : 2927630



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : N 0274

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 76 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Tromelin

Identifiant PLUi : 2927629



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

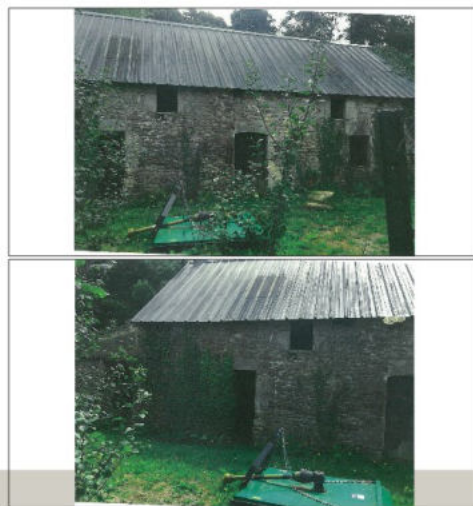
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **115 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



N 0283

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

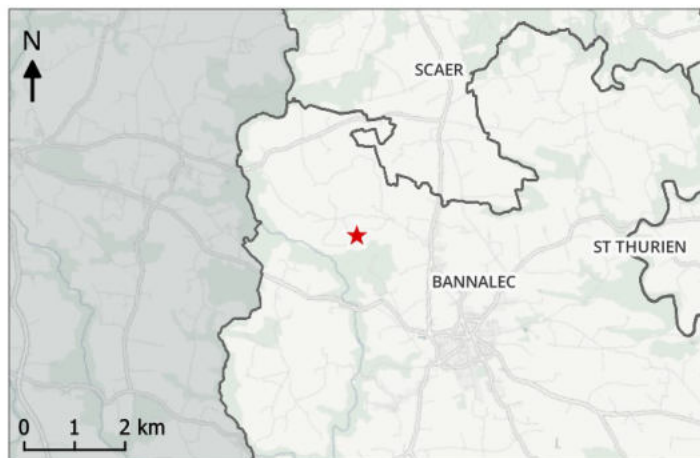


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Ty Nevez Lanhern

Identifiant PLUI : 38



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **B 0160**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **126 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

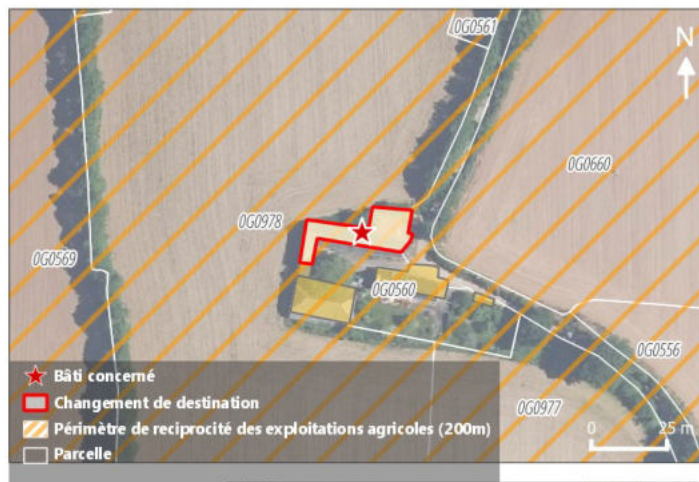


PLUI
Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Bannalec - Ty Névez Saint-Cado

Identifiant PLUI : 56



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épendable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **G 0560**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **341 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis